

PROPOSITIONS POUR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RENOUVELÉ

Jean Sauvageau, consultant pour les gestionnaires en éducation

Mise en contexte :

Une analyse du système des ordres d'enseignement primaire et secondaire a conduit aux constats suivants :

- La faible autonomie et le maigre pouvoir de décisions reconnus à l'école ;
- Le poids et la rigidité des conventions collectives et leur application ;
- La tendance à la centralisation de la part de l'autorité centrale ;
- Les lourdeurs et les lenteurs de la bureaucratie ;
- Le partage des pouvoirs et responsabilités de l'État, des commissions scolaires et des écoles ne permettant pas une valorisation de l'école pourtant largement souhaitée.

Ces constats ne sont pas tirés du document d'analyse de la tournée que la FQDE a faite dans les régions du Québec auprès de ses membres (plusieurs points sont en effet encore d'actualité), mais du diagnostic posé en 1982 sur l'état de la situation dans le monde de l'éducation de l'époque.

Le ministre Camille Laurin avait proposé dans son Livre blanc de donner à un seul organisme (le plus apte à assurer la réussite de l'élève), soit l'école, tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir adéquatement sa mission.

Pour ce faire, il fallait donner à l'école le statut juridique d'une corporation au sens du Code civil, avec tous les pouvoirs que ce statut procure en plus des pouvoirs particuliers au niveau des services éducatifs.

Trente (30) ans plus tard, après la loi 3 (1984), la loi 107 (1988), la loi 180 (1997), nous sommes, en 2008, à la fin d'un autre cycle et nous constatons que, malgré tous les changements proposés, il reste encore un tiraillement entre les différentes instances, qui rend difficile pour l'école l'accomplissement de sa mission éducative.

La FQDE présente enfin les propositions retenues par les délégués des associations membres pour un établissement d'enseignement renouvelé.